



Compte-rendu du GT Mutations du 5 octobre 2016



Vous trouverez ci-joint [la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques](#)

Mercredi 5 octobre s'est tenu le groupe de travail Mutation 2017 pour lequel 8 fiches étaient présentées par la Direction Générale. Plusieurs groupes de travail métier-RH (informatique, contrôle fiscal, domaine et cadastre) ont précédé ce groupe de travail Mutation pour ouvrir les discussions sur les évolutions envisagées par l'administration en matière de règles de gestion dans le cadre des réorganisations de services prévues dans chacune de ces sphères. Néanmoins, c'est bien le groupe de travail Mutation qui reste décisionnel sur les règles de mutations 2017.

Les fiches du groupe de travail mutation 2017 restent malheureusement dans la tonalité des fiches de l'an dernier qui a vu les droits des agents se réduire (délai de séjour de 3 ans pour les C stagiaires, blocage de 3 ans dans la dominante pour les B stagiaires, etc).

Pour 2017, le Directeur Général continue sa marche en avant de destruction des règles de gestion.

La méthode du DG est claire : Diviser et opposer les personnels pour mieux faire passer la réduction des droits **de tous les agents!**

Cette année, le DG met en place un délai de séjour de 3 ans pour les A recrutés sur postes à profil ou au choix (fiche 3), des modalités de «départ forcé» des personnels des services centraux et assimilés qui, après un bilan de compétence prévu tous les 5 ans, ne feraient plus l'affaire (fiche 4), un bilan de compétence pour les vérificateurs, ...

Pendant près de deux heures d'échanges, les organisations syndicales ont vivement dénoncé ces nouvelles attaques et ont démontré à

l'administration que sa ligne directrice en matière de règles de gestion des personnels est inacceptable.

Malgré l'attitude fermée de l'administration face à nos arguments, nous avons décidé de laisser une chance à celle-ci de prouver qu'elle était ouverte à la discussion et capable de prendre en compte les revendications des représentants des personnels.

Lors de l'examen de la fiche 2 (en cas de transfert de mission entre deux services d'une même commune, l'agent sera **obligé** de suivre sa mission) dont le retrait a été demandé par toutes les organisations syndicales, l'administration a confirmé sa position sans tenir compte de notre légitime demande. Par son comportement, l'administration a prouvé une fois de plus que lorsque la décision est déjà prise au plus haut niveau, le dialogue social est au point mort!

Dès lors, notre présence servait uniquement à laisser croire qu'une discussion avait eu lieu avec les organisations syndicales. Solidaires Finances Publiques a une nouvelle fois interpellé l'administration en redemandant aussi le retrait des fiches suivantes (cf liminaire) et la tenue d'un groupe de travail dédié à la création de la BNIC.

Devant le refus de l'administration de retirer les fiches incriminées, Solidaires Finances Publiques qui avait clairement affirmé sa position lors des débats liminaires, a décidé de quitter seul la séance avant l'examen de la fiche 3.